



**COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
17 SEPTEMBRE 2018**

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 17 SEPTEMBRE 2018 a été transmis aux conseillers municipaux le 7 SEPTEMBRE 2018, publié et affiché aux portes de la Mairie.

La séance a été ouverte à 19H par Michel KOCHER, Maire, en présence des adjoints, et de l'ensemble des Conseillers Municipaux

Excepté(s) absent(s) et excusé(s) : Martine LIMACHER

**1) NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :**

Le Conseil Municipal

**DECIDE**

*de nommer Sébastien WURRY secrétaire de séance.*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2) CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR L'OPERATION RESIDENCE SENIORS :**

Le Conseil Municipal

**DECIDE**

*De retirer le point de l'ordre du jour.*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**3) CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR L'OPERATION TRANSFORMATION DE LA FERME RIEHL :**

Trois architectes ont été contactés et ont transmis leurs propositions :

- CABINET ARCHITECTE AVENIR
- CABINET RAYMOND EHRHARD
- CABINET ARNAUD ENGEL

Le Conseil Municipal

**DECIDE**

*De confier le chantier au CABINET ARCHITECTURE AVENIR avec un taux de rémunération fixé à 12 % .*

**POUR : 12**  
**ABSTENTIONS : 2**  
**(Sébastien WURRY et Daniel HOCH)**

**ADOpte A LA MAJORITE DES VOTES EXPRIMES**

**4) DIVERS :**

**DROIT DE PREEMPTION :**

Monsieur SCHILD Jean-Louis demeurant à NIEDERBRONN LES BAINS et Madame Sylvie MAURICE demeurant à WOERTH ont déclaré avoir l'intention de vendre aux enchères le bien immobilier suivant :

Terrain bâti section 3 N° 191/28 rue Mertian d'une superficie totale de 15 ares

Monsieur ESCHBACH Fabrice demeurant à Innenheim, Monsieur ESCHBACH Sébastien demeurant à INNENHEIM et Monsieur ESCHBACH René demeurant à Innenheim ont déclaré avoir l'intention de vendre le bien immobilier suivant :

Terrain non bâti cadastré section 1 N° 653/76 Mittelfeld d'une superficie totale de 46 m2.

Monsieur Laurent JEHL intéressé personnellement par cette vente quitte la salle et ne participe pas au vote.

Madame ZIEGLER Valérie demeurant à MATZENHEIM a déclaré avoir l'intention de vendre les biens immobiliers suivants :

Terrain bâti section B 931/487 STAETTACKER OBERFELD d'une superficie de 12 ares

Terrain bâti section B 947/487 STAETTACKER OBERFELD d'une superficie de 4 ares

Terrain bâti section B 951/487 STAETTACKER OBERFELD d'une superficie de 4 ares

Le Conseil Municipal

**DECIDE**

*De ne pas exercer son droit de préemption*

**POUR 13  
NE PARTICIPE PAS AU VOTE 1  
ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

**ACQUISITION DE TERRAINS :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir la parcelle section B N° 956 d'une superficie de 2,66 ares. Cette parcelle contiguë à la propriété dite RIEHL peut être incluse dans le projet de résidence séniors.

Le service des domaines a estimé la parcelle à 16 000 € recette nette pour le vendeur, tous frais à charge de l'acquéreur. Monsieur le Maire propose d'acquérir cette parcelle au prix de 17 600 € tous frais à charge de la commune.

Le conseil Municipal

**DECIDE**

*D'acquérir la parcelle section B N° 956 d'une superficie de 2,66 ares au prix net vendeur de 17 600 € (dix sept mille six cents euros), tous frais annexes à la charge de l'acquéreur.*

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**FILM POUR LE 11 NOVEMBRE :**

Pour le centenaire de l'Armistice, l'école élémentaire a décidé de tourner un film qui sera projeté le jour de la cérémonie. Le film sera tourné gratuitement par Benfeld TV.

Une aide de 120 € est sollicitée par l'école pour l'acquisition des tissus nécessaires à la confection des costumes.

Le Conseil Municipal

**DECIDE**

*De verser une subvention de 120 € à la coopérative scolaire pour l'acquisition des tissus nécessaires à la confection des costumes.*

**ADOpte A L'UNANIMITE**